

D2025-095

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 16 octobre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vérène, CANAVEIRA Antonio, BELZANNE Arnaud, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Bruno TIRADON

Procurations : Delphine LINGEMANN à Christine BIGOURET-DENAES

Jean-Luc MEYER à Lucie MAHE

Virginie MICHEL à Vérène SOLELIS

Stéphane COURNOL à Isabelle COQUEL

Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Madame Marie-Anne JARLIER

Rapporteur: M. Marcel ALEDO, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à sept ;

D2025-095

Vu l'arrêté municipal n°A-ADM 2020-006 portant délégation de fonction du Maire à Mme Marie-Anne JARLIER, 2^{ème} adjointe, déléguée pour exercer les fonctions relevant des Affaires Générales, des Affaires Sociales, Scolaires et Intergénérationnelles ;

Vu la lettre de démission de Mme Marie-Anne JARLIER des fonctions de 2^{ème} adjointe au maire en date du 1^{er} octobre 2025, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 7 octobre 2025 ;

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Marie-Anne JARLIER, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire pour la fonction d'adjoint aux Affaires Générales, des Affaires Sociales, Scolaires et Intergénérationnelles.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) de maintenir le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020, à savoir au nombre de sept,
- 2) que le nouvel adjoint prendra le même rang que Mme Marie-Anne JARLIER soit le 2^{ème} ;
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- ***de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à sept,***
- ***que le nouvel adjoint prendra le même rang que Mme Marie-Anne JARLIER, soit le 2^{ème},***
- ***de désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue***

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Isabelle COQUEL et M. Christian BERNETTE.

Une candidature a été déclarée :

- Mme Isabelle JOURDY

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	22
f. Majorité absolue	12

D2025-095

Résultats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle JOURDY	21	Vingt-et-un

A été proclamé adjointe et immédiatement installée Mme Isabelle JOURDY qui a pris rang dans l'ordre fixé dans la présente délibération, à savoir 2^{ème}.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance